

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2021-2022

Du lundi 1^{er} mars au vendredi 30 avril 2021

Comment s'inscrire ?

En remplissant préalablement le formulaire d'inscription :

- Téléchargeable sur le site : www.larochelle.fr
- Ou disponible dans les mairies de proximité, à l'accueil de l'Arsenal et à la Direction de l'Éducation.

Où s'inscrire ?

À la Direction de l'Éducation située 16 rue Pierre Loti à La Rochelle avant de vous présenter à l'école ; les bureaux sont ouverts au public les lundis de 14 h à 16 h 30 et les mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 8 h 30 à 16 h 30.

Dans les Mairies de proximité aux dates suivantes :

- Villeneuve-les-Salines : les mardis 6 et 13 avril, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.
- Laleu : le mercredi 7 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné.
- Une attestation de domicile de moins de 3 mois (le principe retenu est la scolarisation des enfants dans l'école de secteur).
- Le livret de famille.
- Le jugement concernant la garde de l'enfant (le cas échéant).

Aucune démarche n'est nécessaire pour les enfants de grande section.
L'inscription est automatique dans leur école de secteur.

NOUVEAU

Ouverture du portail famille cette année.

Rendez-vous sur education.larochelle.fr afin d'effectuer vos démarches d'inscription de manière dématérialisée.